

2^{ème} Chanouddie le 09.03.2023



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 15 du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Emmanuelle DUPUY , Stéphane FARGÉ , Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Isabelle SEGUY, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Stéphanie CISCARD (pouvoir N. TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir CH. CARON) Ivan RICORDEL (pouvoir S. FARGE).

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 04 février 2023



DELIBERATION N° 2023.02 Ecole numérique demande de financement DETR

A la demande de la directrice de l'école élémentaire, il est proposé aux élus d'acquérir un écran interactif mobile et un portable afin d'équiper une classe de l'école élémentaire. Cet équipement sera complété d'un chariot.

Le devis établi par la société Technique Média Informatique s'élève à 3655.00 € HT.

Le dossier de candidature sera déposé conjointement par l'école et la collectivité auprès de la direction départementale de l'éducation nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux de 50 %
- ✓ Valide le plan de financement qui suit

Montant HT : 3655.00 €

Aide DETR 50 % : 1827.50 €

Reste à charge TTC : 2558.00 €